



PROCÈS VERBAL COMMISSION SPORTIVE SENIORS MARDI 10 JUIN 2025 - PV N°44

PRESENTS : GUILLAUMEAU Vincent, BARONDEAU Christophe, PLU Dominique, GUILLAUMEAU Jessica, GADAUD Bertrand, DELTREUIL Valérie, BARIAU Marie, DI PIERRO José

EXCUSE : SUBRENAT Yannick

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

La commission informe qu'elle s'est réunie de façon dématérialisée.

Exploitation des feuilles de matchs - Journée des 7 et 8 juin 2025

Feuille de match transmise à la commission de discipline :

CHALLENGE SERIPUB 24

- 53321997 : JUMILHACOISE US 1 / CAMPAGNAC DAGLAN ST LAUR. 1

Règlement finale Critérium Seniors à 8 du 15 juin 2025

Conformément à l'article 22 du Règlement du Critérium Seniors à 8, la Commission, par délégation du Comité de Direction, fixe les modalités des Finales de ce Critérium.

Compte tenu de la nécessité de déplacer dans l'urgence le lieu des finales du 15 juin et de la réorganisation que cela engendre, chaque finale de Critérium se déroulera en 2 x 30 minutes. En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une séance de tirs au but aura lieu.

Les Présidents

GUILLAUMEAU Vincent
BARONDEAU Christophe

Secrétaire de séance

GUILLAUMEAU Jessica